

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance en date du Vendredi 27 Février 2015

Présents : Mme Myriam FOUGERE, Maire,
Mme MONDIN Corinne, M. Laurent LAMY, Mme Agnès PERIGNON, M. Eric CHEVALEYRE,
Mme Emilie FAYE, M. Michel BEAULATON, Adjoint,
M. Guy GORBINET, Mmes Marie-Thérèse BERTHEOL, Françoise PONSONNAILLE,
Christine SAUVADE, Marielle GUY, M. Marc CUSSAC, Mme Nathalie LAVILLE-ANDRIEUX,
M. Franck PAUL, Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, M. Johan IMBERT, Mme Marine
FOURNET, M. Patrick BESSEYRE, Mme Annie BERNARD, M. Laurent COURTHALIAIC et
Mme Nadine BOST.

Absents avec procuration : M. Albert LUCHINO à M. Michel BEAULATON, M. Jean-
Jacques PERIGNON à Mme Agnès PERIGNON, Mme Marie-Thérèse REYROLLE à Mme
Marie-Thérèse BERTHEOL, M. Jean-Charles BOUTIN à M. Laurent LAMY, Mme Simone
MONNERIE à M. Patrick BESSEYRE et Mme Corinne PEGHEON à Mme Annie BERNARD

Absente : Mme Véronique FAUCHER-CONVERT

Secrétaire de séance : Mme Marielle GUY



Ouverture de la séance à 19 H 15

Mme Le Maire propose en premier lieu d'approuver le compte rendu de la séance du 6 février 2015 dont le secrétariat était assuré par Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER. En l'absence de remarques particulières, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Dans un second temps et sur proposition de Mme Le maire le conseil unanime approuve l'inscription à l'ordre du jour de dossiers complémentaires, concernant d'une part une cession immobilière et d'autre part la mise en location du logement du camping.

Il est ensuite proposé de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.



AFFAIRES FORESTIERES

ETAT DES LIEUX/ DIAGNOSTIC DE LA FORÊT

Mme Jean, agent du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) intervient afin de présenter au conseil le diagnostic forestier de la commune, réalisé par le CRPF en forêts privées.

Elle explique que le CRPF est un établissement public qui a pour mission d'une part, d'établir des diagnostics forestiers de forêts privées, et d'autre part de conseiller les propriétaires forestiers, ce dernier rôle constituant la plus grosse partie du travail.

Elle explique également que statutairement elle est en contrat jusqu'au mois de Juin, ceci dans l'attente de décisions concernant les financements Européens susceptibles d'être attribués au CRPF.

Les diagnostics de terrains réalisés sur la commune en hiver 2013 et automne 2014 prennent en considération :

- Un travail sur photos aériennes avec le cadastre, étant précisé que les données cadastrales ne sont pas toujours à jour.
- L'Etat des lieux,
- Une carte de la valeur forestière,
- L'analyse et le traitement des problèmes pour inciter les propriétaires à plus s'occuper de leurs forêts. En effet la surface boisée privée est environ 5 fois plus importante que la surface publique.

Mme Jean donne des indications sur les peuplements forestiers ainsi que sur les essences présentes sur la commune, majoritairement du sapin pectiné et du douglas. Avant le diagnostic, on constate seulement 6% de travaux réalisés en forêts. Actuellement, 64% de la forêt nécessiterait une intervention rapide.

87.5% des propriétaires possèdent des surfaces inférieures à 4 ha.

82% des propriétaires demeurent sur le département (dont 50% sur la commune), ils peuvent donc s'occuper de leurs parcelles et /ou venir chercher des conseils auprès des permanents du CRPF.

Mme le Maire rappelle que le CRPF va être hébergé à partir du 1^{er} mars par la commune dans des locaux situés rue de Goye. Le bail correspondant sera signé le bail de location le lundi 2 mars prochain. Une permanence sera assurée chaque jeudi Matin.

Mme Bost souhaite savoir ce que le CRPF attend plus précisément des élus de la ville d'Ambert.

Mme Jean répond qu'il faut relayer les informations issues du diagnostic auprès des propriétaires et orienter ces derniers vers le CRPF.

FINANCES : BUDGETS PRIMITIFS 2015

En préalable Mme Le Maire fait part à l'assemblée des résultats d'une enquête réalisée et diffusée par l'association des petites villes de France (APVF) auprès des maires afin de connaître leurs choix budgétaires dans le contexte économique actuel particulièrement contraint. Il en ressort principalement que la diminution annoncée des dotations de l'Etat génèrera :

- Une chute des investissements.
- Une diminution des services publics de proximité, ce qui constitue un élément alarmant. Et ce même si en même temps l'on constatera une augmentation des dépenses contraintes de fonctionnement. (revalorisation des personnels de catégorie C, l'évolution naturelle des carrières...).
- Selon les conclusions de l'enquête la chute des dépenses d'investissement des petites villes (3 à 20 000 habitants) devrait se situer autour des 20 %. A noter que ces mêmes petites villes génèrent à elles seules 14 % des investissements des collectivités territoriales. L'impact sur l'investissement public et donc sur l'activité économique du pays sera donc significatif.

Les outils de gestion des maires :

- 60% des maires se disent prêts à échelonner les investissements, à renforcer la mutualisation des moyens et à travailler plus en partenariat public/privé (levier).
- Plus de 50% des maires ne remplaceront pas certains postes au niveau des personnels voire en supprimeront.
- 10% des maires des PVF seront contraints de fermer partiellement certains services publics.

Les ressources additionnelles :

- 30% envisagent une augmentation des impôts locaux, l'instauration de nouvelles taxes ou redevances et /ou la suppression de certains abattements dits facultatifs en matière d'impôts locaux (TH, FB)
- 33% envisagent de ne pas appliquer certaines normes (environnement, accessibilité...), le calendrier de ces programmations suscitant de réelles inquiétudes.

En conclusion Mme Le maire souhaite alerter les pouvoirs publics et lancer un appel pour permettre aux collectivités territoriales de continuer à œuvrer pour la préservation de l'activité économique et à conserver un rôle d'amortisseur social.

M.Gorbinet rappelle également que dans le contexte actuel étudier les opportunités de fusion de communes, sans perte de DGF est une piste sérieuse à explorer avant même de parler de fusion d'intercommunalités.

Après cette présentation liminaire notamment du contexte entourant les finances locales 2015, Mme le maire propose de reporter au prochain conseil l'examen du budget du réseau de chaleur, ceci compte tenu d'une part de l'absence du président du conseil d'exploitation de la régie et d'autre part de la nécessité de procéder à certains ajustements ou arbitrages devant être soumis préalablement au conseil d'exploitation..

A noter qu'à 19h51 Mme Andrieux a quitté temporairement la réunion pour raison de santé. Elle est revenue en séance à 20H50 durant la phase de présentation et de discussions concernant le BP 2015 de la Commune et avant le vote.

De manière globale, les budgets primitifs 2015 hors réseau de chaleur se présentent de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<i>Budget Commune</i>	8 335 707 €	3 502 765 €
<i>Budget Assainissement</i>	305 100 €	560 693 €
<i>Budget service des Eaux</i>	156 900 €	360 504 €
<i>Abattoir</i>	88 579 €	122 865 €
<i>Cinéma</i>	236 600 €	108 520 €
<i>Régie de chaleur</i>	<i>différé</i>	<i>différé</i>
TOTAL	9 122 886 €	4 655 347 €

BUDGET PRIMITIF 2015 COMMUNE

Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à un montant de 8 335 707.73 €.

Il a été construit en tenant compte des principales orientations annoncées lors du DOB qui s'est tenu le 6 février 2015 à savoir :

- Le maintien des taux d'imposition au niveau de 2014
- Un endettement maîtrisé avec un encours ne devant pas dépasser 6 400 M€
- Un autofinancement de 1.179 M€ dans un contexte de diminution des aides de l'Etat mais également d'augmentation de certains prélèvements (FPIC...).
- Gestion de la masse salariale avec la mise en place d'une politique de maîtrise des effectifs.
- Recherche de moyens en vue d'optimiser la gestion du patrimoine.

Concernant la fiscalité le produit inscrit au BP s'élève à 2 730 000€ ceci dans l'attente de la notification officielle des bases pour 2015. Ce produit sera donc réajusté en fonction des bases réelles le vote des taux devant intervenir lors du prochain conseil fixé au 10 avril 2015. Il est rappelé toutefois que l'hypothèse retenue pour 2015 consiste en un maintien des taux.

Enfin concernant la dotation forfaitaire de l'Etat le crédit inscrit 865 000 € correspond à une estimation, les services préfectoraux n'ayant pas à ce jour communiqué les attributions effectives. Cette estimation s'appuie sur le simulateur proposé par l'association des maires de France.

La section d'investissement s'équilibre à un montant de 3 502 765 € qui s'articule autour des dépenses suivantes :

- Déficit 2014 : 706 875 €
- Dépenses restes à réaliser : 373 739 €
- Dépenses nouvelles : 2 422 150 € intégrant 965 000 € au titre de la dette et des opérations non affectées.

Le financement de ce budget est assuré à hauteur de 48 % par des recettes nouvelles, 19 % par des restes à réaliser (parmi lesquels l'emprunt RAR), 21 % par un emprunt nouveau et 17% par affectation du résultat voté à la suite de l'approbation du compte administratif 2014.

Mme le Maire détaille ensuite les principaux investissements qui seront réalisés et engagés sur l'exercice 2015. Cette présentation inclut aussi bien les restes à réaliser que les opérations nouvelles.

Discussions

Section de fonctionnement

Mme Bost souhaite obtenir des précisions sur la hausse prévisionnelle des indemnités des élus par rapport à 2014.

Mme le Maire répond que cette augmentation prévisionnelle n'est pas la conséquence d'une augmentation des indemnités individuelles mais correspond au fait que la municipalité issue des élections de 2014 est composée du maire, de sept adjoints et de trois conseillers délégués.

Mme Bost en prend acte mais estime qu'un effort aurait pu être fait sur l'enveloppe indemnitaire des élus. Mme le Maire souligne la forte implication et l'important travail fournis au quotidien par les élus.

Mme Bost demande également des précisions sur le mode de calcul de la subvention pour l'école privée. Mme le Maire répond que cette subvention est calculée sur la base d'un barème voté antérieurement par le conseil. La somme versée étant directement liée au nombre d'élèves amertois fréquentant l'école privée (maternelle et élémentaire).

Mme Bost note une baisse significative des dépenses au titre des transports scolaires. Il lui est répondu que ce service est depuis le 1/01/2014 pris en charge intégralement par le Département, de ce fait les dépenses comme les recettes n'impactent plus le budget de la commune.

Mme Bost souligne enfin l'importance du compte énergie électricité et considère qu'il convient de surveiller ce poste et de sensibiliser les usagers sur la maîtrise des consommations. Mme le Maire répond que c'est en effet une préoccupation pour laquelle un travail est déjà engagé.

M. Besseyre, intervenant au nom des membres de son groupe, précise qu'ils s'abstiendront en ce qui concerne le vote du budget de la commune. Il qualifie cette abstention « de bon sens » en raison du flou des éléments ayant conduit à l'élaboration de ce budget (bases, dotations.. fiscalité).

« On ne connaît pas les subventions espérées ; on vote sur un budget virtuel ».

La réflexion et la vigilance annoncées lors du DOB lui semblent relâchées : Augmentation de la ligne budgétaire indemnité des élus, les déficits prévisionnels importants sur le centre culturel (186 000 €), la piscine (300 000 €), l'hébergement coral (21 000 €)...etc....le coût de l'EPF SMAF, la gestion patrimoniale très lourde à supporter ainsi que les acquisitions sans projet.

Mr Imbert répond qu'il y a quelques mois les élus de la liste « Ambert évidemment » souhaitaient que le vote du budget intervienne le plus tôt possible. Il s'étonne donc que maintenant ils considèrent que ce soit trop tôt. En ce qui concerne l'EPF SMAF, il précise que cela permet de ne pas accroître les frais de fonctionnement dans la mesure où la collectivité n'est pas obligée d'avoir recours à un technicien pour la gestion du patrimoine, ce qui à son sens serait plus onéreux que l'intervention de l'EPF.

Mr Courthaliac rappelant l'importance du parc immobilier de la commune regrette qu'il ne soit pas plus optimisé ; il souligne les immeubles non productifs de revenus pour la collectivité.

Section d'investissement

Concernant les projets d'investissement Mr Gorbinet rappelle les normes qui seront applicables en matière d'accessibilité et souligne l'importance de la réalisation de diagnostics préalables.

M. Besseyre qualifie ce budget investissement 2015 d'extrêmement raisonnable voire très sage alors que "quand une nouvelle équipe arrive, c'est généralement là qu'elle attaque les gros projets".

Mme le Maire lui répond qu'en effet, compte tenu des contraintes, il est sage d'être raisonnable et fait remarquer que dans la situation actuelle il est heureux de ne pas avoir envisagé une baisse des impôts.

Intervention de Mme Bost pour souligner qu'il faut soutenir l'activité des entreprises locales. Certes certains investissements sont indispensables et obligatoires (orgue, voiries.....), et c'est normal...mais à son sens il y a encore du travail à effectuer et une programmation à envisager pour le long terme notamment par rapport à l'énergie (éclairage).

Mme le Maire rappelle que le budget investissement au titre de l'éclairage public est sensiblement le même que l'an passé.

Au terme de cette présentation et des discussions qui ont suivi le conseil municipal par vingt-deux voix pour, et six abstentions (Mr Besseyre, Mme Monnerie par procuration, Mme Bernard, Mme Pegheon par procuration, Mr Courthaliac, Mme Bost) adopte le budget primitif 2015 du budget principal de la commune, sections de fonctionnement et section d'investissement.

BUDGETS PRIMITIFS 2015 – SERVICES ASSAINISSEMENT, EAUX, ABATTOIR, CINEMA, SECTIONS

Après avoir écouté les exposés de Mme le Maire et des différents élus concernés, le Conseil Municipal :

- Unanime, approuve les Budgets Primitifs 2015 du service de l'assainissement, du service de l'eau, de la régie du cinéma La façade ainsi que le budget de la section de Gourre.
- Par vingt-sept voix pour et une abstention (Mme Bost) approuve le Budget Primitif 2015 du service de l'abattoir.

SUBVENTIONS 2015

Unanimité du Conseil Municipal pour l'attribution des subventions spécifiques suivantes :

↵ Amicale des Sapeurs Pompiers	14 700 €
↵ Amicale du Personnel	66 000 €
↵ Fourmofolies	15 200 €
↵ Cité commerce	15 000 €
↵ Coopérative scolaire	7 000 €
↵ Ecole privée	52 400 €
↵ Régie du cinéma le Façade : autorisation à donner pour verser la subvention d'équilibre dans la limite des crédits inscrits au budget soit :	48 000 €
↵ Jeunes sapeurs-pompiers de Marat :	500 €

Concernant la demande de subvention de 2 000 € présentée par le Sivom au titre de l'accompagnement à la scolarité et à la parentalité, Mme Le maire rappelle qu'il s'agit d'un dispositif qui concerne uniquement les collèges et qui est différent de l'aide à la scolarité portée par le Sivom et à laquelle la commune adhère (cotisation annuelle 2015 : 84,00 Euros par école et 4,72 Euros par élève). Pour mémoire il s'agit de mutualiser les moyens pour aider les écoles des petites communes dans l'achat de matériel, fournitures.

Par conséquent l'accompagnement à la scolarité et à la parentalité étant un dispositif mis en place pour les collèges elle considère qu'il n'est pas de la compétence communale de

répondre à cette demande de subvention. Elle rappelle également que les demandes de précisions adressées au Sivom sur le budget prévisionnel 2015 sont restées sans réponses. M. Beaulaton estime qu'il n'est pas normal que ce soit encore la commune d'Ambert seule qui finance en partie cette action.

Mme Bost souhaite connaître le nombre d'enfants ainsi que les collègues concernés.

Mmes Faye et Laville-Andrieux donnent des précisions sur le fonctionnement de cette aide laquelle concerne quelques élèves en difficultés scolaires.

Mme Sauvade précise qu'il y a au moins deux élèves d'Arlanc scolarisés à Ambert qui ont pu bénéficier de ce dispositif.

En conséquence Mme le Maire invite le conseil à délibérer et lui propose de répondre défavorablement à cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré le conseil par 26 voix pour, 1 voix contre (Mme Bost) et 1 abstention (Mme Faye) décide de refuser l'attribution d'une subvention de 2 000 € au Sivom d'Ambert au titre de l'accompagnement à la scolarité et à la parentalité.

CESSION IMMOBILIERE

Sur proposition de Mr Imbert conseiller délégué aux affaires juridiques et à la gestion patrimoniale le conseil municipal par vingt-sept voix pour et une voix contre (Mme Bost) donne son accord pour la cession à un particulier de la parcelle AC 245, d'une superficie de 1.125 m² sur la base de l'estimation du service des domaines soit 14 000 €

M. Besseyre demande des précisions sur le projet de l'acquéreur.

M. Imbert répond qu'il souhaite édifier des garages.

Mme Bost pense que c'est un « cadre de vie » à préserver car il y a des personnes âgées qui vivent là; De plus des garages en centre-ville ne lui semblent pas convenir.

LOGEMENT DU CAMPING

Sur proposition de Mr Imbert le conseil municipal unanime donne son accord pour proposer à la location l'actuel logement du camping composé de :

- une cuisine de 11,20 m²,
- un hall de 7,30 m²,
- un séjour de 23,50 m²,
- une chambre de 10,30 m²,
- une chambre de 10 m²,
- une salle de bain de 3,4 m²,

Les conditions de location 2015 applicables à ce logement seront les suivantes : Loyer mensuel : 400 € et provisions pour charges : 110 €/mois

CREATION D'UN MARCHÉ DE PRODUCTEURS

Sur proposition de la commission le conseil municipal unanime décide :

- La création, à compter du 1^{er} mars 2015, d'un marché bio et de produits du terroir qui se déroulera chaque samedi, place St Jean, durant la période du 1^{er} mars au 31 décembre de chaque année et de 7H00 à 13H00.
- Approuve le projet de règlement, définissant les modalités de fonctionnement de ce marché bio et de produits du terroir.

CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLEGE

Unanimité pour désigner Mr CHEVALEYRE Eric en qualité de représentant suppléant au sein du Conseil d'Administration du Collège Jules Romains. Désormais la représentation de la commune d'Ambert au Conseil d'Administration du Collège Jules Romains sera donc la suivante :

Titulaire : Madame ALLEGRE-CARTIER Stéphanie

Suppléant : Monsieur CHEVALEYRE Eric

FESTIVAL DE LA CHAISE DIEU

La convention de partenariat entre la Ville d'Ambert, la Communauté de Communes du Pays d'Ambert, le Centre Culturel le BIEF et le « Festival de la Chaise Dieu » est reconduite à l'unanimité pour une durée de trois ans (éditions 2015, 2016 et 2017 du Festival de la Chaise Dieu). Mme Le maire est donc autorisée à signer cette convention et tout document y afférent.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Non-exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :

- N° 8 : Consorts PICHET – Section AC n° 147 – Impasse Foch – Prix : 10 000 € -
Acquéreur : Mr Jean Luc LACK,
- N° 9 : SCI Le Theil - Section H n° 820 - ZI La Masse - Rue Marc Seguin - Prix :
100 000 € - DOR MONTAGE,
- N° 10 : SCI « Jardins de Thaïs » - Section AH n° 222p - 20, avenue G. Clémenceau -
Prix 101 000 € - M. David BRUNET et Mme Virginie GRENIER,
- N° 11 : M. Renaud GAY - Section AY n° 338-333-336 - rue du Dr Marius Eymard - Prix
148 000 € - M. et Mme Léon VALETTE,
- N° 12 : M. Jean-Christophe MERLE - Section AC n° 31 - Prix 55 000 € - Acquéreur : M.
Alain BENOIT,
- N° 13 : M. Daniel MAZUE - Section AS n° 116 - Prix 20 000 € - Acquéreur Mme Claudia
MANSURIER,
- N° 14 : SCI AM2D - Section AM n° 362 - Prix 212 000 € - Acquéreur M. et Mme
GANUCHAUD,
- N° 15 - Consorts BOURG - section AX n° 83 - Prix 40 000 € - Acquéreur M. Jean-Louis
BOUCHE.

Décisions prises par délégation :

- Conclusion d'une convention d'occupation précaire avec M. et Mme Guy Michaud
pour mise à disposition à la commune d'un local 10, rue de la République,
- Approbation convention pour mise en place des activités périscolaires à l'école Henri
Pourrat pour l'année scolaire 2014/2015 avec Le Billard Club Ambertois,
- Résiliation de bail de location avec Mme Christelle Douarre pour un appartement type
T2 - 1, rue St Michel. Date d'effet : 31 janvier 2015,
- Conclusion d'un bail de location avec M. Mathias Jiménez pour un studio 38, rue du
Chicot. Date d'effet : 30 janvier 2015,
- Conclusion d'un bail de location avec M. Johan Imbert pour un appartement de type
T2 1, rue St Michel. Date d'effet : 04 février 2015.

L'ordre du jour étant épuisé Mme le Maire lève la séance à 21H45